



COMPAGNIE DES EXPERTS DE JUSTICE
Près la COUR D'APPEL DE BESANCON

*Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 43 25 02 445 25 auprès de la préfecture du DOUBS
NAF 9499Z - SIRET 53243048500013*



Formation des Experts de Justice

Session

Du Vendredi 18 Juin 2021

(Remplacement de la session du 13 novembre 2020)

De 14h00 à 17h30

PALAIS DE JUSTICE DE BESANCON

Salle modulable – 1^{er} étage

1 Rue Mégevand

25000 BESANCON

SESSION de FORMATION EJ / ETI

"Tout ce que l'expert de justice doit savoir pour mener à bien les missions confiées"

Informations générales

18 JUIN 2021

Objectif pédagogique :

- Comment traiter une ordonnance de commission d'expert de l'acceptation de la mission jusqu'au dépôt du rapport en évitant les embuches du parcours

Être capable :

- d'accepter une mission et de la mener à son terme
- d'approfondir le protocole signé entre Magistrats, Barreaux et experts

D'élaborer et rédiger :

- un rapport de qualité (aide à la prise de décision judiciaire)
- un rapport compréhensible par tous (Juge, avocats, parties)
- une traduction de qualité , avec respect et fidélité du travail

Public visé : Experts de Justice - Niveau préalable requis :

- Experts inscrits sur la liste des Experts de Justice près la Cour d'Appel
- Experts inscrits sur la liste probatoire des Experts de Justice près la Cour d'Appel
- Pour les candidats experts : avoir déposé un dossier de candidature à la Cour d'Appel

Les personnes atteintes de handicap souhaitant suivre cette formation sont invitées à nous contacter directement afin d'étudier ensemble les possibilités de suivre la formation.

PLAN DE FORMATION

Intervention de M. BALANDIER :

Propos généraux sur l'expert et l'expertise

Intervention de D. BLOND :

De la saisine à la vie du rapport à l'issue de l'expertise.

P) Saisine

Les éléments de saisine L'acceptation de la mission Le conflit d'intérêt direct et indirect. Différence entre Ordonnance de Référé, jugement exécutoire ou non, Mise en état etc... La consignation initiale et l'impérieuse nécessité de transparence vis à vis des parties et de L'institution judiciaire Le délai initial et les prorogations.

11°) Demande de pièces

Intérêt pour l'expert de recevoir les notes de plaidoiries L'importance du bordereau de pièces dans la preuve de la contradiction

111°) Réunion contradictoire

Préparation Analyse préalable du dossier Analyse et respect stricto sensu du jugement Gestion de l'avocat et des parties Pièges à éviter

IV°) Note technique - pré-rapport ou note de synthèse

Rédaction & formalisme Que doit contenir le pré-rapport ?

V°) Rapport définitif

Rédaction & formalisme Nombre d'exemplaires : pourquoi une différence entre TJ et Cour d'appel Que doit contenir le rapport ? Comment consigner et répondre aux observations des avocats ?

L'avocat peut faire changer d'avis l'expert Les délais La consignation complémentaire Les recours et la possibilité d'anéantissement de la rémunération de l'expert

VT°) La vie du rapport d'expertise à l'issue du dépôt

Vision et outil pour le magistrat du contrôle et pour le juge du fond - Vision et outil pour l'avocat.

Compléments d'informations : David BLOND

- liberté, déontologie et exemplarité de l'expert;
- les règles de procédures
- les pièges à éviter lors des réunions d'expertises + dires dilatoires des avocats

Conclusion et débat avec la salle .

Moyens pédagogiques et techniques :

- Apports théoriques illustrés par des cas pratiques
- Apports techniques : vidéo projecteur - Module CNCEJ
- Débat : questions/réponses avec la salle, après chaque thème présenté
- Remise de supports par voie dématérialisée

Contrôle des connaissances et reconnaissances des acquis :

- Par l'intermédiaire d'une fiche d'évaluation remplie par les participants
- Feuille d'émargement signée à la demi-journée
- Attestation de formation remise aux stagiaires en fin de journée

Intervenants :

***Michel BALANDIER, Président de la Cie des Experts de Justice
David BLOND, Administrateur , expert en gestion immobilière***

Durée de la formation : 3 heures ½

Tarif membre CEJCA et postulants 60€ / Tarif non-membre :100€